

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 25/10/2024

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne  
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques  
de Bretagne et du département  
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Monsieur le Président de  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Affaire suivie par : Jean-Marie Zoppis

Courriel : jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 02.99.66.29.43

Réf DS : 20306057

Réf OSE : 2024-22135-72355

**Lettre valant avis du Domaine**

**Objet :** Cession d'une parcelle de terrain à bâtir en zone d'activités

Par saisine en date du 03/10/2024, vous sollicitez l'évaluation d'une emprise d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZR 205 d'une surface totale de 8 636 m<sup>2</sup> située Zone d'activité de Nenes 22540 Louargat .

Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (ICAD, BNDP, VISU DGFIP et Evaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à **17 € HT/m<sup>2</sup>** soit une valeur totale de :

2 000 m<sup>2</sup> x 17 € = **34 000 € hors droits et charges.**

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 30 600 € HT .

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur et par délégation,



Jean-Marie ZOPPIS  
Inspecteur des Finances publiques